



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442
**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine Rocharde
Mobilisations contre la réforme des Retraites
- 4/5 1er mai
Intervention d'Habiba Fakhri
- 6/7 AG Santé Privée
Territoriaux Ville d'Angers
Congrès FNEC
- 8/9 AG CHU Angers
- 10 Soutien à la Libre pensée/Laïcité
- 11 Forum du développement
- 12 Election FASSIC
- 13 Psychiatrie
- 14 75 ans de FO

Après les puissantes manifestations du 1er Mai

Toutes les manifestations du 1er mai ont été un succès considérable partout dans le pays. 22 000 manifestants dans le Maine et Loire, et plus de 2 millions sur le territoire national, ont fait de ce 1er mai un des plus importants de l'histoire de notre pays.

Toutes les prévisions du gouvernement et de ses subordonnées ont été déjouées ! Le président de la République espérait que cette 13ème journée de manifestation marquerait le pas de la mobilisation contre la réforme des retraites et son essoufflement. Mais c'était faire fi de la colère profonde des salariés qui n'acceptent pas que le Président les regarde de haut, les méprise. L'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par 70 % de la population et par 90 % des salariés se caractérise dans toutes les têtes comme une attaque contre la démocratie. Les travailleurs n'acceptent pas non plus que le Président ait refusé de recevoir l'inter-syndicale des organisations

de salariés et de jeunesse qui depuis plus de 3 mois est unie, déterminée à gagner.

Et maintenant le Président cherche l'apaisement et prétend vouloir engager un dialogue social pour poursuivre ses réformes et particulièrement une nouvelle Loi Travail ! Depuis 2017, nous savons ce qu'est le dialogue social pour Macron ! Nous n'avons pas oublié les ordonnances qui ont détruit des pans entiers de droits collectifs !

Il sait qu'il est minoritaire, illégitime, ce qui le pousse à utiliser tous les artifices de la Vème république pour gouverner. Nul n'ignore que ces artifices ont été conçus pour permettre à une minorité d'imposer sa loi contre l'immense majorité. L'utilisation de la violence par le gouvernement sur les manifestants, les interdictions de manifester ne sont pas de nature à apaiser cette colère profonde. Et à chaque jour qui passe, la colère est là ! Pas un ministre, un membre du gouvernement ne peut aujourd'hui se déplacer sans se retrouver face à des casseroles y compris dans le Stade de

France où Macron (quoiqu'en dise la presse) a été empêché, rendant ainsi sa prestation absolument ridicule.

Comment dans une telle situation pourrions-nous passer à autre chose ? Nous n'avons pas d'illusion sur le référendum d'initiative partagée dont chacun aura compris qu'il est fait pour une chose, ne jamais être mis en place ! et la question posée par le RIP ne portait que sur la seule mesure d'âge prévue dans la réforme. Or nous savons que l'accélération du passage à 43 annuités pour obtenir une retraite à taux plein aura des effets importants puisque, bon nombre de salariés compte tenu de l'augmentation de l'âge pour entrer dans la vie active partiront après 64 ns ou alors subiront une décote sur le montant de leur pension.

Alors quelle est aujourd'hui la solution pour s'en sortir ? C'est la question que tout le monde se pose. Et à la réforme des retraites, s'ajoute la question des salaires avec l'augmentation de l'inflation, des prix à la consommation ce qui accentue encore un

peu plus la colère. Notre force c'est notre unité avec toutes les organisations syndicales et les millions de salariés, de jeunes, de retraités qui tous ensemble manifestent et mènent le combat. Comme l'écrit et le dit notre secrétaire général, « la seule arme des salariés c'est la grève ». Notre seul moyen d'agir sur le gouvernement pour le faire reculer c'est de bloquer les

moyens de production, arrêter de faire fonctionner les services. Le 6 juin l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestations. D'ici là, il nous nous réunir partout pour discuter de la poursuite de la mobilisation, de la grève. C'est l'objectif fixé en ouvrant la réunion du 15 mai de la commission administrative de l'union départementale à tous les

syndicats, à tous les militants pour ensemble réfléchir à la suite. C'est ensemble qu'il nous faut faire face au gouvernement en posant les revendications en instaurant le rapport de force! Nous avons fait la preuve de notre détermination, de notre volonté de gagner alors ne cédon rien au gouvernement.

Réforme des retraites, après la promulgation de la loi, l'intersyndicale espère que les décrets ne sortiront pas

La réforme des retraites, avec sa mesure phare de recul de l'âge de départ à 64 ans, a été promulguée dans la nuit du samedi 15 avril au Journal officiel, après la validation de l'essentiel du texte par le Conseil constitutionnel le vendredi 14 avril. L'annonce officielle est arrivée à 3 h 28 du matin !

C'est une provocation de plus de la part du chef de l'État, alors que les Français sont toujours aussi massivement opposés à cette réforme. 94 % des actifs n'en veulent pas.

Les salariés continuent de se mobiliser, alors tout est mis en place

pour les décourager.

Le 6, puis le 13 avril, à l'appel de l'intersyndicale, de nouvelles mobilisations ont eu lieu. 7000 personnes à Angers, 2000 à Saumur, 1500 à Cholet et 220 à Segré se sont mobilisées le 6 avril. 5000 personnes sont descendues dans la rue à Angers le 13 avril à la douzième journée de mobilisation! L'objectif était de faire pression sur le Conseil constitutionnel, même si les syndicats savaient qu'ils ne pouvaient pas attendre grand-chose des sages.

Au contraire, le Conseil constitutionnel, en censurant six articles considérés comme des cavaliers sociaux, a durci encore plus le texte. Ainsi, l'index sénior, le CDI



sénior, des dispositifs censés inciter les entreprises à embaucher des personnes de 60 ans et plus, ont été écartés.

Le Conseil constitutionnel n'a pas gardé les visites médicales pour les salariés exposés à trois facteurs de risques professionnels. De même, les périodes passées par des fonctionnaires dans des emplois de catégorie active ou super-active dans les dix ans avant leur titularisation ne seront pas comptabilisées pour l'obtention d'une retraite anticipée.

ACTUALITÉS

Sans les décrets la loi ne peut pas s'appliquer

Depuis la promulgation de la loi, des concerts de casseroles se sont multipliés, dès le lundi 17 avril au soir, faisant de ce banal ustensile ménager, l'arme de la révolte. Et c'est une drôle de tambouille que servent les responsables politiques après l'arrêté de la préfecture de l'Hérault interdisant tout « dispositif sonore portatif ». Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin se moque

carrément des manifestants en affirmant que « la saisie des casseroles par des gendarmes serait une mauvaise interprétation des gendarmes » et que l'interdiction vise seulement sonos et mégaphones.

La bataille contre la réforme des retraites n'est pas terminée, et si les vacances scolaires d'avril marquent le pas, le 1^{er} mai se veut une date majeure du combat.

« Après, il va y avoir les décrets d'application, explique le secrétaire confédéral FO Michel Beau-

gas, ce qui nous laisse encore un peu de temps. » Il explique que « tant qu'il n'y a pas ces décrets, la loi ne peut pas s'appliquer ». Pour le secrétaire confédéral, c'est donc l'occasion de poursuivre la mobilisation : « Nous ne baissons pas les bras. Nous appelons l'ensemble de la population de ce pays à manifester ». Avec en ligne de mire, le 1^{er} mai, « quelque chose de massif pour se faire entendre. Il est encore temps de protester contre cette loi. L'arme du travailleur, c'est la grève».

Mobilisation massive le 1er mai



Une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire de solidarité internationale entre les travailleurs et contre la réforme !

2,3 millions de personnes ont répondu à l'appel de l'intersyndicale le 1er mai. Cette mobilisation massive pour la journée internationale des travailleurs a deux particularités. Elle a réuni ensemble tous les syndicats de défense des travailleurs et elle a enregistré une fréquentation du double de celle du précédent record de 2009.

À Angers, 12 000 personnes, à Cholet 2700 personnes, à Saumur, presque 4 000 et 150 au mémorial des ardoisiers de Misengrain près de Segré se sont rassemblées.

En fin de manifestation notre camarade, Habiba Fakhri, syndicaliste afghane exilée en France avec le soutien des syndicats français dont FO et de la CSI, a pris la parole lors du rassemblement au Parc St Serge (vous trouverez son intervention ci-après)

Un pique-nique géant et convivial, organisé par l'intersyndicale, a clôturé la manifestation. Beaucoup de manifestants sont venus en famille et ont profité du so-

leil au Parc Saint-Serge à Angers, pendant qu'une autre ambiance s'installait en centre-ville.

En marge des comportements responsables des syndicats, des éléments non contrôlés ont affronté les forces de l'ordre. Des incivilités, des destructions et des coups ont été constatés, mais le gouvernement est le seul responsable de ces débordements et sa stratégie de l'autruche ne peut qu'attiser la violence.

L'intersyndicale entend poursuivre son combat non violent pour le retrait de la loi sur les retraites et appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 6 juin, soit deux jours avant que le groupe Liot présente un projet de loi pour abroger la réforme.



Intervention d'Habiba Fakhri, syndicaliste afghane exilée en France

Habiba a été contrainte de fuir son pays suite à la prise du pouvoir par les talibans. Ceux-ci détruisant les droits que les femmes avaient obtenus depuis la mise en place de la république en 2004.

Elle a commencé son intervention en remerciant les camarades angevins de l'avoir invitée, de sa fierté d'être présente à nos côtés et de lui permettre de nous présenter la situation catastrophique des travailleurs, travailleuses, et plus généralement des femmes depuis la prise du pouvoir des talibans :

Aujourd'hui une grande oppression est commise contre le peuple afghan.

Les Américains ont livré l'Afghanistan dans un accord honteux à Doha à un groupe terroriste dont le nom a été inscrit sur la liste noire des pays du monde.

L'économie s'est effondrée, la sécurité, et la relative démocratie du peuple a été perdue.

La lutte de 20 ans des femmes est devenue victimes des jeux politiques.

Aujourd'hui, 20 millions de femmes afghanes sont les otages des talibans.

Aujourd'hui, 20 millions de femmes et de filles afghanes sont privées de leur droit à l'éducation du droit au travail et de toutes leurs libertés.

De plus, la discrimination ethnique et linguistique des talibans a rendu la vie difficile aux non Pachtounes.

96 % de la population afghane vit en dessous du seuil de pauvreté.

Il n'y a pas de système économique et de mécanisme pour résoudre les problèmes dans le système taliban.

La jeune génération est le capital du pays. 65 % de la population afghane appartient à la jeune génération.

Malheureusement aujourd'hui, plus de 5 millions de jeunes Afghans ont émigré d'Afghanistan.



La plupart des jeunes ont été tués par les gardes-frontières lors du passage des frontières.

Ils ont été torturés et des centaines se sont noyés dans les eaux de l'Italie et de la Grèce.

Et dans certains pays, les pires traitements inhumains sont infligés aux jeunes immigrants afghans.

2 millions d'enfants afghans sont contraints de travailler dur au lieu d'aller à l'école.

Enfants afghans dont les pères ont été tués et dont les mères ne sont pas autorisées à travailler, ces enfants avec leurs petits corps sont obligés de faire des travaux durs et lourds.

Le chômage et la pauvreté ont causé de nombreux problèmes aux femmes, chefs de famille.

Nadia une femme de 33 ans qui travaillait et s'occupait d'une famille de 4 personnes. Elle avait une vie heureuse.

Récemment Nadia m'a appelée et m'a indiqué que cet hiver il avait fait jusqu'à moins 30 degrés et qu'ils n'avaient pas les moyens de chauffer leur maison. Son enfant de trois ans est tombé malade à cause du froid. Elle ne pouvait pas s'occuper de lui correctement, son enfant est donc mort de maladie et de froid extrême.

Elle était triste et a dit « J'aurais aimé donner mon enfant à quelqu'un pour le sauver de la mort. »

Quand je parle à mes collègues en Afghanistan tous les jours, j'entends des nouvelles choquantes

Concernant les défis auxquels les femmes sont confrontées et je ne peux rien faire pour elles, ça me dérange.

Mais je vais essayer d'être leur voix et apporter leur message à vos oreilles. Et atteindre les autorités françaises par votre intermédiaire et ne pas reconnaître le gouvernement des talibans.

La demande des femmes aux pays puissants du monde, les Nations unies, les institutions des droits de l'homme, et la communauté mondiale est d'avoir une stratégie claire et un soutien pour les problèmes des femmes afghanes.

Le premier mai est la journée de lutte contre l'injustice et l'inégalité.

Je déclare également ma lutte contre l'inégalité, l'injustice, la discrimination sexuelle et contre l'oppression et la tyrannie.

Et au nom des femmes afghanes, je vous demande de ne pas laisser les femmes afghanes seules dans cette lutte.

Nous avons besoin de votre appui, rejoignez-nous, pour que les femmes afghanes jouissent de leurs droits.

Travail, éducation, liberté

Habiba est ensuite restée pour participer au pique-nique et échanger avec les militants présents

ACTUALITÉS

Assemblée Générale du syndicat FO Santé Privée du 49

L'assemblée générale de notre syndicat FO Santé Privée du 49 s'est tenu le 9 Mars 2023 sous la présidence de Catherine ROCHARD. Une quarantaine de personnes était présente.

L'actualité du moment sur « le projet de réforme des retraites » occupe une place essentielle lors de l'introduction de notre Assemblée Générale.

Nous discutons des fausses propagandes faites par le gouvernement, notamment sur une pension à 1 200 euros, sur la pénibilité au travail, sur les prétendues avancées pour les femmes...

Sans oublier pour autant notre préoccupation de chaque jour « l'inflation » dont le taux grimpe de façon exponentielle au regard de nos salaires, de cette nécessité d'exprimer notre mécontentement face à tous ces sujets auxquels notre gouvernement fait la « sourde oreille »

Nous avons également évoqué l'actualité de nos Conventions Collectives et il est évident que dans la Santé Privée, comme dans la Fonction Publique Hospitalière, de sérieux problèmes de rémunération sont annoncés :

- Pour la FHP par la nou-

velle classification des grilles de salaires conditionnés au financement des Pouvoirs Publics, par la perte de la valeur du point, par une régularisation annuelle des salaires,

- Pour la CCN51, la FE-HAP a adopté par recommandation patronale la réévaluation de la valeur du point à hauteur de 3 %, de façon effective au 01/01/2023 et avec effet rétroactif au 01/07/2022. FO demandait une réévaluation a au moins 5 %.

Aujourd'hui les salariés voient apparaître une nouvelle ligne d'écriture de rattrapage pour compenser la revalorisation du SMIC sur leurs bulletins de salaire, engendrant la non-reconnaissance de l'ancienneté et des diplômes. On comprend mieux ainsi les difficultés de recrutement au sein des entreprises, le personnel, en général « jeune », préfère un CDD plutôt qu'un CDI, car c'est le chiffre en bas de leur fiche de paie qu'il regarde. Par là même, les conditions de travail se dégradent, les accords pour des amplitudes de travail en 12 heures se multiplient pour faire face à cette pénurie de personnel. L'argumentaire des directeurs est le même partout pour la signature de ces accords « Vous ne travaillerez qu'un week-end sur 3 ».

Nous sommes tous conscients

que nous devons nous battre pour garder nos acquis face à des employeurs dont le seul leitmotiv est le PROFIT.

Nous faisons le bilan de l'activité de notre Section où nous constatons une légère baisse de cartes, mais une légère hausse de timbres qui s'explique très bien par la fuite du personnel de nos établissements.

Lors de cette Assemblée générale, nous nous sommes fixé l'objectif de développer notre section pour augmenter notre représentativité dans toutes les instances départementales et nationales.

Cette Année 2023 est propice à ce développement par le biais des élections des CSE, par les campagnes de propagande électorales que nous accompagnons, qui nous permettent de rencontrer les salariés.

Notre nouveau Bureau, élu à l'unanimité des présents :

- Armelle Champagne, Secrétaire
- Claire Lamour, Secrétaire adjointe
- Carole Tavenard, Secrétaire adjointe
- Nathalie Chalopin, Trésorière
- Natacha Trumeau, Trésorière adjointe
- Jacqueline Edouard, Chargée de l'organisation

Agents Territoriaux de la ville d'Angers la mairie propose une prime exceptionnelle

En marge de la lutte envers la contre-réforme des retraites, les agents territoriaux de la ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole continuent

à défendre leurs revendications avec le maire-président, monsieur Verchère.

Une première étape est franchie, avec l'adoption d'un simulacre

d'accord ce 4 mai dernier lors d'un comité social territorial.

Les agents se sont mobilisés durant 6 mois et une pétition de soutien a été lancée en direction des agents. Elle a récolté 1700 si-

ACTUALITÉS

gnatures sur les 4200 agents que compte la ville d'Angers, ALM et le CCAS.

Face à cette détermination et à cette mobilisation, le maire n'a eu d'autre choix que de reculer et proposer une prime, qu'il refusait catégoriquement depuis le début.

C'est une prime exceptionnelle de 350 euros nets pour l'ensemble de la catégorie C et une partie de la catégorie B (indice majoré ≤ 473) et 200 euros pour la catégorie B et A.

Cette dernière serait versée sur la paie de juin, après délibération des collectivités. Enfin, l'autorité s'engage à reprendre les négociations, dès à présent avec, les organisations syndicales sur la l'harmonisation/revalorisation du régime indemnitaire (primes fonctions).

Une Avancée?

Une prime revendiquée certes, mais monsieur le maire président a décidé de manière unilatérale d'y apposer des conditions excluantes ainsi près de 800 agents.

En effet, au versement de la prime « inflation », l'autorité conditionne certains aspects (échéance juin 2023) :

- Versement au prorata du

temps de travail,

- Agents non éligibles : sanctionnés depuis 2018, ou en cours de procédure, agents en congés maladie, les contractuels (présents au moins 6 mois dans la collectivité sur les 18 derniers mois), agents percevant le Ségur et prime grand Age, les policiers municipaux

C'est inacceptable! Au vu des nombreuses conditions, parfois discriminatoires, qu'il faut remplir pour y prétendre, la collectivité ne reconnaît pas les difficultés financières de TOUS les agents face à l'inflation.

Parlons-nous aujourd'hui d'une prime inflation pour toutes et tous? Nous sommes plus proches d'une prime au mérite que d'une prime inflation.

Le syndicat FO a dénoncé les conditions discriminatoires, qui défavorise notamment encore les contrats les plus précaires, détenus majoritairement par les femmes! Nous avons rappelé à l'autorité que le bilan social de 2021 faisait apparaître que près de 85 % des emplois à temps partiel ou TNC sont occupés par des femmes, à l'image des ASVP. Un combat trop souvent brandi comme étendard idéologique par nos élus plutôt que de ma-

nière pragmatique.

De plus, La collectivité nous explique que l'application de l'harmonisation/revalorisation ne serait que pour l'année prochaine. La dernière revendication des agents impliquer une mise en application au 1er janvier 2024!

Les élus ont profité des dernières vacances pour imposer leurs conditions, leurs propositions, par un CST rapidement mis en place sans que l'intersyndicale puisse interagir avec les agents... Malgré tout, des agents nous font part aujourd'hui, après des mois de lutte, prendre ce qu'il y a à prendre... accepter n'est pas arrêter... souscrire à ces propositions pour le moment...

C'est sur ce constat que la décision a été prise de s'abstenir pendant le vote au Comité Social Territorial du 4 mai dernier.

Mais aujourd'hui un gout amer reste avec un sentiment de mépris ressentis par les agents

À l'issue, Force Ouvrière a proposé à l'intersyndicale de communiquer auprès des agents et d'organiser rapidement une assemblée générale pour discuter des suites à donner à ce mouvement social qui, au vu du nombre d'exclus, n'est pas terminé.

Congrès Fédérale de la FNEC

Du 5 au 9 juin 2023, la FNEC-FP-FO (fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle) va tenir son XIXème Congrès à Angers, au Parc des expositions.

Pour l'occasion, plus de 90 camarades de l'Union départementale ont répondu présents et vont se mobiliser afin de faire de ces quelques journées de juin 2023 que les 1000 Congressistes passeront à ANGERS, certes un moment d'échanges sur leurs revendications dans les meilleures conditions possibles, mais aussi un moment de découvertes et de fraternité.

Nous pouvons être fiers de la vitalité de notre Union départementale!

Les syndicats de la FNEC-FP-FO – implantés dans les écoles, les collèges, les lycées généraux et professionnels du département, ainsi que dans les services administratifs, à l'Université, au CROUS ou encore au Château d'Angers... — participent activement à la vie syndicale



interprofessionnelle, à la Commission administrative, au bureau de l'Union départementale et aux initiatives qui y sont prises. L'UD est ravie de pouvoir concourir à la tenue de leur Congrès!

Un Congrès est toujours, par ailleurs, un événement idéal pour le renforcement des liens de camaraderie entre des militants d'horizons divers. ...

Le 6 juin, journée de grève nationale et de manifestations tombant précisément le mardi de cette semaine, nous aurons le renfort des délégués FNEC-FP-FO dans notre manifestation angevine!

ACTUALITÉS

Assemblée Générale du syndicat FO du CHU d'Angers



Le 14 avril dernier sous la présidence de Catherine Rochard, une soixantaine de camarades du syndicat FO du CHU d'Angers se sont réunis pour leur assemblée générale.

Le Secrétariat dans son rapport moral et d'activité est revenu sur le combat contre la réforme des retraites, celui de la défense de l'hôpital public et sur les combats locaux de l'année écoulée (grève des sages-femmes, de la pédiatrie, des infirmiers de blocs opératoires, des ambulanciers, de l'EHPAS St Nicolas, des Psychologues, du service social, des cadres, des services techniques..).

Nos camarades du CHU se sont battus aux côtés des agents pour l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires et des effectifs dans leurs services, dès qu'ils ont été sollicités.

C'est cette réactivité et leur disponibilité qui leur a, en partie, permis d'obtenir leurs résultats aux élections de décembre dernier.

Les camarades présents à l'AG se sont félicités pour leurs 63 % de représentativité, leurs 11 sièges sur 15 en CSE et 24 sièges sur 27 en CAPL.

Avant de voter le rapport moral et d'activité à l'unanimité, une quinzaine de camarades est intervenue.

Chacune des interventions est revenue sur la situation dans les services, la problématique du sous-effectif, les changements d'organisations et la dégradation des conditions de travail liées à cette problématique, mais aussi sur les problématiques de rémunérations. Les camarades ont insisté sur les combats en cours avec le syndicat, ceux à venir et sur les victoires, même petites, obtenus par la

mobilisation.

Chacune des interventions a été combative et revendicative!

Vous trouverez ci-joint un extrait de l'intervention de Catherine Gagnié représentante de la section retraitée du syndicat :

«Rappelez vous également mon discours à l'AG 2022 où j'évoquais déjà l' "inflation galopante et le droit à la retraite pour tous!

Qu'en est-il à ce jour? : du jamais vu! Un mouvement de grèves» de manifestations qui dure depuis 3 mois, avec la mobilisation des jeunes et des moins jeunes et c'est tant mieux! Et avec une répression qui va crescendo!

Nous devons lutter tous ensemble main dans la main, contre ce gou-

Jusqu'où ce gouvernement veut-il aller? Nous devons continuer de nous battre!

Et je vais vous demander de méditer sur ces paroles de l'Internationale d'Eugène Pottier qui sont malheureusement d'actualité : « Debout les damnés de la Terre. Debout les forçats de la faim. La raison tonne en son cratère, c'est l'éruption de la fin. L'État comprime et la Loi triche. L'impôt saigne le malheureux. Nul devoir ne s'impose au riche; le droit du pauvre est un mot creux... Paix entre nous, guerre aux Tyrans!

Ouvriers, paysans, nous sommes le grand parti des travailleurs et des futurs travailleurs. La terre n'appartient qu'aux hommes.

C'est la lutte finale; groupons-nous et demain, l'Internationale sera le genre humain.

En conclusion : Ce que nous subissons est une horreur sans nom? NON elle a un nom : notre gouvernement!

Le rapport de trésorerie, voté à l'unanimité, a présenté le développement important du syndicat en 2022; en effet, 50 nouveaux camarades ont rejoint FO portant à 406 le nombre d'adhérents du syndicat!



vernement qui abuse du 49.3 pour nous enfumer, nous faire gober leurs saloperies! Ignominie tout cela!

Il n'y a soi-disant pas d'argent dans les caisses, mais des milliards sont distribués pour la répression, des milliards pour le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), le patronat et l'évasion fiscale...

Félicitations aux camarades!

Une motion de l'AG a été discutée et votée (vous la trouverez ci-après).

L'AG s'est conclue par l'élection du conseil syndical et a été suivie d'un repas convivial avant d'aller manifester au rassemblement contre la réforme des retraites



RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE FO CHU ANGERS

L'Assemblée Générale du syndicat FO du CHU d'Angers s'est tenue le vendredi 14 avril 2023, au lendemain de la 13ème journée de grève et manifestation contre la réforme des retraites qui a été puissante massive et dans tout le pays à l'appel des confédérations unies.

Le gouvernement Macron doit retirer sa réforme injuste, injustifiée et brutale, rejetée par plus de 70% des Français et 9 salariés sur 10.

A l'hôpital cette réforme aura des effets dévastateurs avec 2 années de plus de travail imposées à tous, y compris aux agents en catégorie active.

L'Assemblée Générale est revenue sur la situation au CHU d'Angers. Le gouvernement Macron et son Ministre Braun portent l'entière responsabilité du chaos dans les services, où partout, il manque des effectifs, où des lits sont fermés faute de médecins ou paramédicaux.

Au lieu de répondre aux revendications urgentes des hospitaliers, par la mise en place d'un plan de formation massif et de recrutements de personnels soignants nécessaires ; au lieu d'annoncer la réouverture des plus de 5 700 lits fermés durant le dernier quinquennat, ils veulent revoir toutes les organisations de travail dans les services pour le 1er juin, quitte à remettre en cause la durée du temps de travail.

Forts des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et du renforcement de Force Ouvrière au CHU, et au moment où l'ARS s'apprête à lancer de nouvelles fermetures de services de maternité, d'urgences, de psychiatrie dans la région, FO CHU appelle à poursuivre et amplifier le combat dans la grève et les manifestations avec l'interprofessionnelle dans l'unité syndicale la plus large possible pour la satisfaction de toutes les revendications :

- À commencer par le retrait de la réforme des retraites ;
- La Formation des milliers de soignants qui manquent ;
- L'embauche sous statut et le renforcement des effectifs dans les services du CHU d'Angers ;
- La revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et l'attribution des primes à tous.
- La réouverture des lits fermés ;
- Aucune remise en cause du temps de travail ;
- La réintégration des personnels suspendus ;

Gagner la bataille des retraites aujourd'hui, c'est se donner la possibilité de gagner sur toutes les revendications des Hospitaliers !

DES BRAS, DES LITS ET PAS 2 ANS DE PLUS !!

Adoptée à l'unanimité

Angers, le 14 avril 2023

ACTUALITÉS

La laïcité, un principe républicain cher à

Force Ouvrière



Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire
14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS
Tél : 02 41 25 49 60 - fax : 02 41 25 49 61 - courriel : udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

SOUTIEN A LA LIBRE PENSEE

La Libre Pensée est connue par le plus grand nombre pour défendre ardemment « la loi du 9 décembre 1905 de la Séparation des Eglises et de l'Etat ». Elle agit en conséquence pour faire respecter l'article 28 de cette Loi qui interdit la présence de tous symboles religieux dans les espaces publics après le 1^{er} janvier 1906.

Rien ne les interdit dans les espaces privés ou religieux, et c'est ainsi que s'applique la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Mais pour ceux qui veulent en finir avec ces principes fondamentaux que sont la liberté, la laïcité, la démocratie, ce n'est pas supportable.

Et depuis quelques temps, la Libre pensée est devenue la cible de ceux qui ont été condamnés par la justice pour non-respect de cet article 28. C'est ainsi que les murs de la librairie de la Libre Pensée sont tagués, que la vitrine a été brisée. Un rassemblement particulièrement agressif à l'initiative de « Boulevard Voltaire » a été organisé devant les locaux.

L'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire condamne ces actes de violence et dénonce toutes les atteintes aux libertés. Elle poursuivra son combat aux côtés de ceux qui luttent en permanence pour le respect de la démocratie, contre la loi dite de 'respect de principes de la République d'août 2021 contraire à la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état et celle de 1901 sur la liberté d'association.

Comme l'UD FO 49 soutient la Ligue des Droits de l'Homme qui a fait l'objet d'attaques du gouvernement, elle apporte tout son soutien à la Libre Pensée.

L'UD FO du Maine-et-Loire apporte son soutien à la libre pensée, en butte à des agressions d'organisations réactionnaires du fait de son action en défense de la laïcité (voir encart ci-dessus). Pourquoi ?

La libre pensée est une organisation qui a une longue histoire. De nombreuses personnalités républicaines en ont été membre : Victor Hugo, Anatole France, Jean Rostan, Jean Jaures... Et Marc Blondel, ancien secrétaire général de notre Confédération Force Ouvrière du 4 février 1989 au 7 février 2004 et qui deviendra président de la Libre Pensée en 2007 et le restera jusqu'à sa disparition en 2014.

C'est que Force Ouvrière et la Libre pensée partagent le même souci de la défense de la laïcité institutionnelle.

Qu'est-ce que la laïcité institutionnelle ?

En France, le principe de laïcité s'incarne essentiellement dans la loi de 1905 dite « de séparation des

églises et de l'état » dont la Libre Pensée est pour beaucoup à l'origine.

Rappelons les deux premiers articles de cette loi :

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimés des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

La laïcité n'est pas la promotion d'une quelconque non-croyance. C'est à l'inverse la garantie institutionnelle (inscrite dans la loi) que l'État assure la liberté de conscience et le droit de tout citoyen à croire ou ne pas croire.

La Libre pensée, qui rappelons le est à l'origine de la loi de 1905, se fait un point d'honneur à assurer le strict

respect de cette loi, et en particulier son article 28 qui stipule

Article 28 : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit... »

Cette disposition est une des incarnations de la laïcité institutionnelle, celle que Victor Hugo résumait par « l'État chez lui, l'Église chez elle ». Elle ne s'applique pas aux édifices construits antérieurement au premier janvier 1906, en application du principe de non-rétroactivité de la loi.

Pour cette raison la libre pensée s'est mobilisée, par exemple, contre les mairies qui installaient des crèches dans leurs locaux, ou a demandé le déplacement dans le domaine privé de statues religieuses érigées après l'application de la loi, ce qui lui a valu la colère des organisations traditionalistes et réactionnaires.

Or pour Force Ouvrière, en garantissant la liberté de conscience dont l'école publique, gratuite et obligatoire est la dépositaire, la laïcité a donné tout son sens aux valeurs républicaines dont l'égalité de droits est le facteur clé.

Pour Force Ouvrière, la défense des droits et garanties des salariés dans le respect du principe d'égalité fonde un combat légitime qu'elle poursuit à travers de la défense d'une République laïque, contestée par les forces du marché.

Du point de vue du syndicalisme, la loi de 1905 dite de « séparation des Eglises et de l'État » s'inscrit dans la continuité de ce processus législatif autorisant les syndicats à s'organiser librement pour défendre les droits des travailleurs. Ce mouvement sera poursuivi en 1906 avec l'adoption de la charte d'Amiens (1906) qui marque l'indépendance du syndicalisme.

La laïcité est constitutive de Force Ouvrière, et de fait associée à son indépendance.

Il est donc logique que notre UD assure la Libre Pensée de son soutien.

DÉVELOPPEMENT

Forum du Développement des 4 et 5 Avril



Nous étions deux pour l'UD du Maine-et-Loire lors de ces deux jours d'échanges très riches à la confédération.

Le secrétaire général de la confédération Frédéric Souillot a commencé par faire un point sur la situation générale en revenant sur le combat contre la réforme des retraites et sur la confiance que nous avons de la part des travailleurs. Il a insisté sur la nécessité de se développer pour augmenter nos implantations, nos adhésions, et notre représentativité. Plus nous serons, plus nous serons forts!!

Nous avons ensuite assisté à quatre tables rondes et à l'intervention de deux invités :

Mario CORREAL, un sociologue, est intervenu sur son analyse de notre organisation qu'il juge « disparate » et nous a fait nous questionner sur les freins à la syndicalisation et au militantisme lors de la première journée.

Stéphane OLIVESI, directeur du département Sciences politiques de l'Université de Versailles, lui est revenu sur l'importance d'avoir une communication ciblée et re-

présentative de notre activité.

Durant les quatre tables rondes, des camarades sont intervenus sur leur expérience de développement syndical, que ce soit en termes d'adhésions ou d'élections dans leur entreprise, leur fédération ou leur UD.

Chacun nous a donné des pistes de réflexion, que ce soit sur des actions ou des axes de communications.

Voici quelques pistes que nous retiendrions pour aider notre développement dans le Maine-et-Loire :

- Nous pourrions mettre en place une commission de développement au sein de la CA.
- Mettre en place une formation Arctique avec le secteur développement de la confédération.
- Organiser un forum du développement dans le Département.
- Organiser des diffusions dans les CFA ou formation en Alternance.
- Mettre en place l'utilisation d'Arctique et d'une stratégie de développement en ciblant les entreprises où l'on souhaiterait s'implanter.

-Développer une « brigade » de négociateurs PAP en cette année électorale la confédération doit donner du temps pour aller négocier les PAP.

Avant même la mise en place de ces pistes, depuis le début de l'année nous recevons beaucoup de demandes d'adhésions spontanées et avons créé plusieurs sections ou syndicats :

-À l'EHPAD «Les Fontaines» de Valanjou les camarades du GD Santé ont créé un nouveau syndicat

-Les camarades de la Territoriales se sont implantés à Verrières en Anjou et Saumur Métropole

-Nos camarades de la Métallurgie ont créé 4 nouvelles sections :

-Delta Usinage à Murs-Grignon

-Hydrovide à Durtal

-Warner à Saint Barthélémy d'Anjou

-SA2M à Seiches sur le Loir



-Dans l'Éducation Privée nous avons une nouvelle section à l'Istom, Ecole supérieure d'agro-développement international, où nos camarades sont arrivés 1ers aux élections cette année.

-Dans la santé privée nos camarades se sont implantés au village Saint Joseph à Chaudron en Mayenne

-OSDD : chez SNEG Propreté nous avons créé une section et gagné les élections cette année

Continuons à créer des sections, des syndicats pour que le syndicalisme libre et indépendant soit présent dans un maximum d'entreprise!!!

Arctique c'est quoi ?

Arctique est une plateforme mise en place par la confédération qui centralise les données électorales dans les entreprises du département.

C'est un outil de développement pour les UD et les Fédérations permettant de mettre en place une stratégie de développement

DÉVELOPPEMENT

Interview de Jacqueline Edouard



Nos camarades de la santé privée ont décidé de se développer à la FASSIC* et pour cela ils ont mandaté deux de leurs camarades retraités vous trouverez ci-joint l'interview de Jacqueline Édouard nous éclairant sur la stratégie mise en place avant les élections :

Bonjour, Jacqueline, peux-tu te présenter :

Retraitée, j'ai été aide-soignante de la Santé Privée, où j'ai exercé pendant 10 ans, ce qui me permet de bien connaître ce milieu, mais surtout les réticences. Alors, j'aborde les sujets sous un angle dont je pense qu'il va convenir aux salariés.

Au sein du Conseil syndical de la Santé Privée, je suis chargée de l'organisation dans sa globalité, ainsi que du domaine législatif.

Je suis quelques sections (Tiercé, Landemont, la FASSIC) de façon plus proche en les accompagnant dans la rédaction de documents, de tableaux de suivi de leurs adhérents, de leurs bilans comptables de CSE.

Par où avez-vous commencé avec Christian ?

Pour commencer, nous prenons sur le site du CTEP (Centre de Traitement des Élections Profession-

nelles) les résultats dans chaque établissement avec la représentativité syndicale des dernières élections de 2019. Nous voyons que dans plusieurs établissements de la FASSIC, c'est au 2e tour avec des candidats libres que les CSE sont élus. Nous pensons alors que tout est possible.

Comment avez-vous procédé ?

Nous commençons la propagande syndicale bien avant la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral, nous ne voulons pas passer à côté de futurs candidats.

Nous nous mettons également en lien par visioconférence avec les Établissements des Hauts de France pour élaborer des documents communs.

Nous savons que dans les Mauges, il y a un « village santé » où il n'y a pas de syndicat. Alors nous prospectons à plusieurs reprises sur les parkings en sortie de travail. Les équipes n'ont jamais les mêmes horaires, ce qui nous oblige à être sur place ½ journée. Ce n'est pas grave, on est des retraités, on a du temps et on est motivé.

Et ensuite ?

Nous avons demandé à Sylvie, la Déléguée Syndicale FO du 49, de nous procurer une salle pour faire une information syndicale et expliquer le rôle bien souvent méconnu du CSE.

Au bout de la 3^e fois où nous y retournons, nous sommes attendues et nous avons préparé notre intervention.

C'est à dire ?

Nous savons que les AES ne touchaient pas le SEGUR 2, alors nous sommes arrivés avec une proposition de projet qui pourrait être défendu lors du futur CSEC (comité social et économique central, obligatoire pour toute entreprise de plus de 50 salariés et disposant de plusieurs établissements). On leur apportait déjà une solution de ce qu'adhérents salariés et Syndicat pouvaient faire tous ensemble. Nous avons également

apporté de la documentation, les livrets « Se syndiquer », les bulletins d'adhésion et les tarifs. Nous sommes repartis avec 6 adhésions et 4 actes de candidatures pour les CSE.

C'est excellent et depuis ?

Depuis nous avons nommé une Représentante de Section Syndicale qui pense faire une dizaine d'adhérents.

Et dans les autres structures ?

À Beaupréau, nous y sommes allés plusieurs fois, c'est assez complexe, car il y a beaucoup d'établissements et des horaires décalés. Cependant nous avons rencontré quelques salariés intéressés, nous avons pris note de ces contacts et nous savons qu'il y a un potentiel de personnes qui voudraient quitter leur Syndicat actuel dont ils sont mécontents pour nous rejoindre.

Là ces potentiels adhérents ont des attentes d'accompagnement du Syndicat dans leurs revendications et leur Syndicat ne répond pas à leurs demandes, bien au contraire. Nous allons animer prochainement une réunion d'information syndicale que nous devons préparer en amont.

Nous sommes également allés sur les sites d'Angers : St Martin et St^e Marie en extérieur où nous avons pu recueillir plusieurs actes de candidatures. Nous faisons une réunion d'information syndicale le 4 mai où nous espérons bien remplir quelques bulletins d'adhésions au Syndicat FO.

Et la négociation du PAP a donné quoi ?

Lors de la négociation du PAP, nous avons obtenu pour les Organisations Syndicales, signataires du PAP, de faire une réunion d'information syndicale par site de CSE. Nous sommes motivés, la suite se lira dans les urnes.

* Fondation pour l'action sanitaire et sociale d'inspiration chrétienne

ACTUALITÉS ET HISTOIRE

PSYCHIATRIE : Exigeons des effectifs, des lits et des moyens !

LE 23 MAI, TOUS À L'ARS À NANTES !

Depuis des années la psychiatrie est sous dotée dans la région des Pays de la Loire par rapport à la moyenne nationale et cela ne cesse de se dégrader. La réforme du financement de la spécialité intégrant une part de l'activité des établissements et une autre dite populationnelle n'améliorera pas la situation.

Confrontée à une explosion de la demande, suite notamment à la période « covid », l'offre de soins ne cesse de se détériorer, et ce malgré les nombreux dispositifs ambulatoires et surspécialisés, qui sacrifient peu à peu les secteurs de psychiatrie générale dans des fins comptables.

Face à une crise sans précédent qui impacte de manière globale les conditions de travail, les personnels quittent l'hôpital sans que les pouvoirs publics, qui en portent l'entière responsabilité, n'agissent en faveur d'un plan ambitieux afin de juguler la situation :

Dans toute la région les lits ferment les uns après les autres : Réorganisation de la psy en Mayenne avec le transfert de moyens de l'hôpital

de Mayenne au CH Laval avec au passage la fermeture de plus de 50 % des lits; au CESAME dans le 49, fermetures d'une trentaine de lits faute de médecins; fragilité de la pédopsychiatrie avec comme seules capacités d'hospitalisation Angers et St Nazaire; 19 lits sont fermés

au CH St Nazaire et 8 lits au CHU de Nantes, seuls établissements jusque-là capables d'accueillir « au pied levé » en cas de besoin. Des lits sont fermés à l'EPSM d'Allonnes, à Cholet, Blain, Redon...

Amer constat, auquel il convient d'ajouter les projets qui ne peuvent voir le jour faute de personnels :

Unité pour Soins Intensifs à la Roche-sur-Yon, unité pour adolescents dans le Maine et Loire, limitation des prises en charge en gérontopsychiatrie, autant d'éléments qui s'accumulent années après années sans que rien ne change.

Que restera-t-il demain de la psychiatrie publique alors que la « réforme des autorisations » va ouvrir

la porte à de nouveaux acteurs et notamment à la privatisation de la prise en charge ?

C'est dans ce contexte que le comité régional FO, regroupant les syndicats de la Santé de la Région demande à être reçu par le Directeur Régional de l'ARS et appelle à un rassemblement régional

de tout le secteur pour exiger :

- l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture de tous les lits fermés
- le recrutement à la hauteur des besoins des postes médicaux et paramédicaux,
- une politique de formation correspondant aux nécessités de chaque service et établissement,
- des budgets permettant de satisfaire le fonctionnement de tous les établissements et services psychiatriques.

Les syndicats FO des établissements psychiatriques s'adressent à leurs collègues et aux autres organisations syndicales, pour participer au rassemblement à Nantes et faire du 23 mai, une étape de la nécessaire mobilisation de tous les hôpitaux.

75 ans de la cgt-Force Ouvrière

Depuis soixante-quinze ans, FO se réclame libre et indépendant pour la défense des revendications des travailleurs :

Décembre 1947, des syndiqués de la CGT motivés par un impérieux besoin d'indépendance font scission, fidèles à la Charte d'Amiens et à l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

Les 12 et 13 avril 1948, 1 435 délégués, réunis en congrès et emmenés par Léon Jouhaux, créaient la CGT-Force Ouvrière.

Soixante-quinze ans plus tard, liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts matériels



et moraux des travailleurs, des salariés actifs, des chômeurs et des

retraités par la négociation, mais aussi le rapport de force et la grève

HISTOIRE

lorsque c'est nécessaire sont dans l'ADN de FO, comme la défense des valeurs républicaines.

C'est sur ces bases que les militants de FO mènent depuis soixante-quinze ans leur action syndicale. En 2023, FO se bat toujours :

- pour l'amélioration de notre modèle social;
- pour une meilleure redistribution des richesses;
- pour l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux;
- contre la destruction des services publics, qui constituent le capital de ceux qui n'en ont pas;
- contre toute forme de discrimination et d'inégalités.

Force Ouvrière est, depuis soixante-quinze ans, libre et indépendant pour la justice sociale.

Les militants de FO ont pu, depuis soixante-quinze ans, mener leur

action syndicale en négociant dans le cadre du paritarisme avec les organisations patronales, FO a contribué à la construction de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage, des caisses de retraite complémentaire, de la formation professionnelle, du logement social et des retraites.

Pour FO, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés. C'est pourquoi FO sait aussi s'opposer et recourir à la grève quand cela est nécessaire comme, parmi d'autres combats, en 1995 contre les lois Juppé de réforme de la Sécurité sociale, en 2006 contre le contrat première embauche, en 2016 contre les lois Travail ou encore en 2019 et 2020 contre le système de la retraite par points.

En 2023, le combat reste celui de la défense de notre modèle social, de nos droits, de nos garanties col-

lectives, de notre Sécu, de nos retraites et nos conquêtes et acquis sociaux.

FO affirme sans faiblesse ni concession son rejet absolu de toutes les discriminations et inégalités.

Dans un monde du travail en profonde mutation, FO est prête à affronter les enjeux de demain, comme ceux, entre autres, découlant de la transition écologique et de ses conséquences.

Aujourd'hui comme hier, les militants FO sont toujours mobilisés pour défendre leurs revendications, le progrès social et combattre l'austérité.

Dans notre département dès la scission une Union Départementale a été créée avec comme premier secrétaire : Raymond Patou dont vous trouverez ci-après le portrait

Raymond Patoux

Raymond PATOUX, correspondant de la CGT clandestine à partir du printemps 1943, Secrétaire Général de la Cgt-FO du Maine et Loire d'avril 1948 à avril 1956

Raymond PATOUX a été Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT Force Ouvrière de Maine et Loire jusqu'en 1956. Raymond imprime sa détermination dès 1940, dans la Résistance, pour retisser les fils du syndicalisme ouvrier libre et indépendant.

Dans ces conditions difficiles, il devient naturellement le Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de Maine et Loire : le 10 août 1944, date de la Libération de la ville d'Angers, Raymond Patoux occupe la Bourse du Travail et désigne une commission administrative provisoire. Il devient secrétaire général provisoire de l'Union départementale des syndicats CGT du Maine-et-Loire. Lors du congrès de l'Union départementale, le 6 mai 1945, il est élu secrétaire général à l'unanimité.

C'est à ce poste qu'il entraîne une

majorité de la Commission Administrative du Maine et Loire à continuer la CGT en rejoignant la CGT Force Ouvrière. Parallèlement, il assume la fonction de secrétaire fédéral départemental de la Fédération syndicaliste des PTT.

Il est l'instigateur du Manifeste ou appel dit d'Angers qui au début de l'année 1948 proposait un regroupement de tous les syndicats libres et fidèles aux principes de la Charte d'Amiens dans la nouvelle confédération. En participant à la création de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE, en tant que représentant du Maine et Loire au Congrès constitutif le 13 avril 1948, Raymond PATOUX contribue à ouvrir une nouvelle période pour la liberté et l'indépendance syndicale.

Ce combat de toute une vie pour l'émancipation ouvrière le conduira à exercer des responsabilités multiples au sein de la CGT FO : Secrétaire Général de l'Union Régionale de la Région Parisienne, puis de l'Union Départementale de Seine Maritime, du Loiret,



Membre de la Commission Exécutive Confédérale puis secrétaire de l'Union des retraités FO, sans se départir d'un sens profond de l'amitié et de la camaraderie.

Avec gourmandise, Raymond aimait à rappeler, avec un plaisir partagé, les circonstances et les anecdotes de son action dans les années difficiles de la guerre et de l'après-guerre, à Angers et dans sa région.

Décédé le 14 novembre 2011, à l'âge de 98 ans, Raymond PATOUX a été un infatigable militant, un artisan de la classe ouvrière, disponible, déterminé, qui a permis d'être ce que nous sommes, libres et indépendants, au service de la classe ouvrière.



Des experts 360° qui vous écoutent et vous accompagnent, depuis près de 35 ans !



Connaître pour savoir, savoir pour agir

Les experts CSE du Groupe Legrand sont là pour vous accompagner, **sur des thématiques financières, juridiques, sociales ou SSCT**, et vous permettre de bien comprendre le périmètre de vos actions, de votre rôle, auprès des salariés que vous représentez.

Groupe Legrand c'est 4 pôles d'excellence...

-  Expertise comptable
-  Conseil & Assistance Juridique
-  Formations CSE - SSCT
-  Expertise SSCT



www.groupe-legrand.com
20, rue Brunel - 75017 Paris
01 42 25 30 30
info@groupe-legrand.com



1948 2023



*Depuis 75 ans,
libres et
indépendants,
pour la justice
sociale !*